

Monsieur Louis BUCHMAN
Avocat
Courriel : lbbuchman@fieldfisher.com

Paris, le 20 avril 2017

Nos Réf. : PE/GC/EP

Objet : Inscription sur l'annuaire du CNMA en qualité d'avocat médiateur

Cher confrère,

Vous avez déposé un dossier de candidature pour solliciter votre référencement sur l'annuaire du Centre National de Médiation des Avocats (CNMA) en qualité d'avocat médiateur.

Lors de l'examen de votre dossier, qui s'est déroulé le jeudi 20 avril 2017 au Conseil National des Barreaux à Paris, le comité scientifique a, après délibération, agréé votre référencement sur l'annuaire des avocats médiateurs du CNMA.

L'annuaire des avocats médiateurs sera activé très prochainement.

Vous pouvez dès à présent faire état de votre qualité de médiateur conformément au nouvel article 6.3.1 du Règlement Intérieur National de la profession d'Avocat qui dispose que « *L'avocat peut recevoir des missions de justice. Il peut également être investi d'une mission de professionnel qualifié, d'arbitre, d'expert, de médiateur (qualité dont il peut faire état dès lors qu'il est référencé auprès du Centre National de Médiation des Avocats (CNMA)), de praticien du droit collaboratif, de liquidateur amiable ou d'exécuteur testamentaire* ».

Veuillez croire, cher confrère, à l'assurance de mes sentiments confraternellement dévoués.



Pascal EYDOUX
Président